

Monsieur Christian Tord

Président de la Commission d'enquête publique
sur le complément de l'étude d'impact d'ALTEO
Hôtel de Ville
Cours de la République
13120 Gardanne

Envoi par e-mail à : pref-ep-alteoetudedimpact@bouches-du-rhone.gouv.fr

OBJET : Réponse à l'enquête publique sur les dangers et inconvénients environnementaux et sanitaires liés à l'usine ALTEO de Gardanne.

Monsieur le Président de la Commission d'enquête,

En tant habitants des Bouches-du-Rhône et citoyens soucieux de l'avenir de ma région et de la santé de nos enfants, je répons ce jour, par la présente, à l'enquête publique sur le complément de l'étude d'impact réalisée par la société ALTEO GARDANNE relative à l'appréciation des dangers et inconvénients environnementaux et sanitaires cumulés de l'usine d'alumine de Gardanne et des installations de stockage de déchets de résidus minéraux sises au lieu-dit «Mange-Garri».

Ces déchets industriels chargés en métaux lourds et en soude sont stockés à l'air libre dans une zone très peuplée extrêmement proche de certaines habitations. Pourquoi ? Le site n'est même pas clôturé et des jeunes y jouent en VTT ou motocross.

Ces déchets présentent un danger potentiel que nul ne peut ignorer !! Soude, Arsenic, chrome, pour ne citer qu'eux (rapport ANSES). Les boues rouges auraient également une radioactivité 4 à 8 fois supérieure au seuil naturel (rapport BRGM). Pouvez-vous infirmer cela ?

En tant que Riverains de Bouc Bel Air proches du site nous constatons régulièrement la présence de poussière rouge dans notre jardin, notre maison, notre terrasse et notre piscine, et ce malgré les actions qu'Altéo dit mettre en œuvre. Par jour de grand vent, on retrouve ces particules à plusieurs kilomètres. J'ai également pu constater que la ville de Gardanne est entièrement rouge (écoles, hôpitaux, crèches, maison de retraite...).

Nous nous opposons donc au renouvellement du stockage de ces déchets sur la commune de Bouc Bel Air et plus largement dans notre département. Nous demandons l'application du principe de précaution et donc l'arrêt du stockage et le non-renouvellement de l'autorisation de stockage émise par la Préfecture.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, à l'expression de nos salutations distinguées.

02.06.19

Document 52